

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Placide Louis Bremond... Du dix huit cent trente quatre, à huit heures du matin...

Bremond Jean Baptiste Placide Louis et Elisabeth Rose Marie

Et de Rose Marie Julien âgée de quarante ans, née à Goulon... le dix huit cent trente quatre...

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous, les fiancés, six fois et neuf jours consécutifs... et de Rose Catherine symbolisé en présence de l'autorité locale.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Rose Julien l'autre Jean Baptiste Placide Louis Bremond

En présence de Jean Auguste Guet domicilié à La Harde... De Jean Louis Julien âgé de quarante trois ans, profession de Cultivateur... De Jean Honoré François Louis Simonnet domicilié à La Harde...

Après quoi, moi Juvénat Auguste Aguerard, Procureur public de la Harde, faisant fonctions d'Officier public de l'état-civil, si prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, Juvénat Auguste Aguerard, Procureur public de la Harde, et deux témoins en son absence de la Harde.

Juvénat Auguste Aguerard, Procureur public de la Harde. Julien Julien, témoins. Mollau, Simonnet, Aguerard.



ACTE DE MARIAGE de Jean Louis Olivier... Du dix huit cent trente quatre, à deux heures du soir... département de Sarthe...

N° 1 Olivier Jean Louis, etc.

Et de Elisabeth Anne Pindault âgée de quatre ans, née à Goulon... le dix huit cent trente quatre... département de Sarthe...

Pindault Elisabeth Anne

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous, les fiancés, deux et neuf jours consécutifs... et de Marie Anne Pindault, ni présent et consentant l'autorité locale.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Elisabeth Anne Pindault l'autre Jean Louis Olivier

En présence de Jean Joseph Lamoignon domicilié à Goulon... De Jean Joseph Aguerard domicilié à Goulon... De Jean Joseph Aguerard domicilié à Goulon...

Après quoi, moi Juvénat Auguste Aguerard, Procureur public de la Harde, faisant fonctions d'Officier public de l'état-civil, si prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, Juvénat Auguste Aguerard, Procureur public de la Harde, et deux témoins en son absence de la Harde.

Juvénat Auguste Aguerard, Procureur public de la Harde. Olivier, Pindault, Aguerard, Aguerard.